Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_001-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Référence
D10102022_001

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
04/10/2022

Date d'affichage
04/10/2022

Objet de la délibération
Budget commune : décision modificative DM04/2022

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 11/10/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 10 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARSAC Jacques à M. BOINEAU Didier, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia à M. FREDAIGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. TARNAUD Manuel à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire informe l'assemblée que :

- Les persiennes de la mairie de Mazières sont en très mauvais état. Elles ont besoins d'être changées. Pour cela, l'opération 86 – « Aménagement mairie de Mazières » doit être créée.
- Des corbeilles (poubelles) doivent être achetées pour installer à divers endroits.
- Des travaux de changement du chaîneau zinc doivent être réalisés à la cantine centrale. Pour cela, l'opération 87 – « Travaux cantine centrale » doit être créée.
- Des travaux pour les eaux pluviales doivent être réalisés au niveau de la Fontaine Giraud. Pour cela, l'opération 88 – « Travaux réseau eaux pluviales » doit être créée.
- Les travaux de réfection du mur du cimetière de La Péruse se poursuivent. Le devis initial a été revu à la hausse suite à d'une part à l'augmentation du prix des matériaux et d'autre part aux travaux de l' angle de mur non prévu au devis initial.
- Les crédits prévus à certaines opérations du budget sont insuffisants. Il convient donc de procéder aux virements de crédits ci-après :

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_001-DE

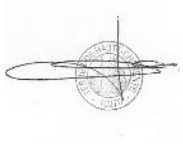
Section investissement

DIMINUTION DES CREDITS				AUGMENTATION DES CREDITS				
F°	Art.	Intitulé	Montant	F°	Art.	Op	Intitulé	Montant
020	1641	Emprunts	21 024,98	020	21311	86	Aménagement mairie de Mazières	1 214,28
				020	2188	44	Matériel services techniques	660,60
				281	21318	87	Travaux cantine centrale	3 594,00
				734	2158	88	Travaux réseau eaux pluviales	11 785,00
				025	21316	75	Cimetière de La Péruse	3 771,40
			21 024,98					**21 024,98**

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la création de l'opération 86 « Aménagement mairie de Mazières ».
- **DECIDE** la création de l'opération 87 « Travaux cantine centrale »
- **DECIDE** la création de l'opération 88 « Travaux réseau eaux pluviales »
- **APPROUVE** les virements de crédits ci-dessus.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_001B-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Référence
D10102022_001B

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
04/10/2022

Date d'affichage
04/10/2022

Objet de la délibération
Budget commune DM04/2022 (annule et remplace D10102022_001)

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 11/10/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 10 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARSAC Jacques à M. BOINEAU Didier, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia à M. FREDAIGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. TARNAUD Manuel à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire informe l'assemblée que :

- Les persiennes de la mairie de Mazières sont en très mauvais état. Elles ont besoins d'être changées. Pour cela, l'opération 86 – « Aménagement mairie de Mazières » doit être créée.
- Des corbeilles (poubelles) doivent être achetées pour installer à divers endroits.
- Des travaux de changement du chaîneau zinc doivent être réalisés à la cantine centrale. Pour cela, l'opération 87 – « Travaux cantine centrale » doit être créée.
- Des travaux pour les eaux pluviales doivent être réalisés au niveau de la Fontaine Giraud. Pour cela, l'opération 88 – « Travaux réseau eaux pluviales » doit être créée.
- Les travaux de réfection du mur du cimetière de La Péruse se poursuivent. Le devis initial a été revu à la hausse suite à d'une part à l'augmentation du prix des matériaux et d'autre part aux travaux de l' angle de mur non prévu au devis initial.
- Les crédits prévus à certaines opérations du budget sont insuffisants. Il convient donc de procéder aux virements de crédits ci-après :

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_001B-DE

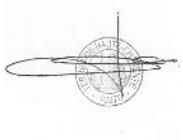
Section investissement

DIMINUTION DES CREDITS				AUGMENTATION DES CREDITS				
F°	Art.	Intitulé	Montant	F°	Art.	Op	Intitulé	Montant
020	1641	Emprunts	21 025,28	020	21311	86	Aménagement mairie de Mazières	1 214,28
				020	2188	44	Matériel services techniques	660,60
				281	21318	87	Travaux cantine centrale	3 594,00
				734	2158	88	Travaux réseau eaux pluviales	11 785,00
				025	21316	75	Cimetière de La Péruse	3 771,40
			21 025,28					**21 025,28**

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la création de l'opération 86 « Aménagement mairie de Mazières ».
- **DECIDE** la création de l'opération 87 « Travaux cantine centrale »
- **DECIDE** la création de l'opération 88 « Travaux réseau eaux pluviales »
- **APPROUVE** les virements de crédits ci-dessus.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_002-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Référence
D10102022_002

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
04/10/2022

Date d'affichage
04/10/2022

Objet de la délibération
Création d'un poste d'adjoint technique

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 11/10/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 10 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARSAC Jacques à M. BOINEAU Didier, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia à M. FREDAIGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. TARNAUD Manuel à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

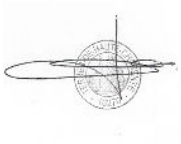
Madame la maire propose la création d'un poste d'adjoint technique affecté au service restauration à compter du 1er janvier 2023.

Création	Quotité	Date d'effet
Adjoint technique	26/35e	01/01/2023

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la création du poste conformément au tableau présenté.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_003-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Référence
D10102022_003

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
04/10/2022

Date d'affichage
04/10/2022

Objet de la délibération
Renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétence (service administratif)

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 11/10/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 10 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARSAC Jacques à M. BOINEAU Didier, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia à M. FREDAIGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. TARNAUD Manuel à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à Mme PRECIGOUT Sandrine

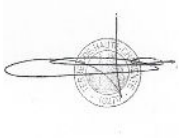
A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire propose le renouvellement d'un poste Parcours Emploi Compétence PEC pour le service administratif.
Nous avons l'accord de OHE-PROMETHEE pour le renouvellement de ce poste.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de renouveler un emploi PEC pour le service administratif, **31 heures** par semaine pour une durée de 6 mois à compter du 22 décembre 2022.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_004-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Référence
D10102022_004

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	27

Date de la convocation
04/10/2022

Date d'affichage
04/10/2022

Objet de la délibération
Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (service restauration)

Vote
A la majorité Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 11/10/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 10 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARSAC Jacques à M. BOINEAU Didier, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia à M. FREDAIGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. TARNAUD Manuel à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,
Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
Vu le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'agent de maîtrise principal pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de la cuisine centrale, en raison de l'activité croissante en matière de restauration scolaire et portage de repas,

Madame la maire propose à l'assemblée,
La création d'un emploi temporaire d'agent de maîtrise principal à temps complet, soit 35/35h, pour exercer les fonctions de cuisinier à compter du 11 octobre 2022.
L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'agent de maîtrise.
Les candidats devront justifier d'un diplôme au minimum d'un CAP cuisine et ou d'une expérience professionnelle comme cuisinier.

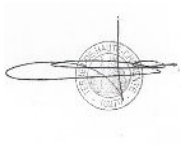
Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_004-DE

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (service restauration)

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_005-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Référence
D10102022_005

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
04/10/2022

Date d'affichage
04/10/2022

Objet de la délibération
Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (service technique)

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 11/10/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 10 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARSAC Jacques à M. BOINEAU Didier, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia à M. FREDAIGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. TARNAUD Manuel à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,
Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
Vu le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques, en raison du renforcement de l'activité embellissement et propreté de la commune,

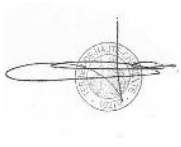
Madame la maire propose à l'assemblée,
La création d'un emploi temporaire d'adjoint technique à temps complet, soit 35/35 h, pour exercer les fonctions de chargé de l'embellissement et de la propreté de la commune à compter du 1er novembre 2022.
L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_005-DE

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (service technique)
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_006-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Référence
D10102022_006

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	27

Date de la convocation
04/10/2022

Date d'affichage
04/10/2022

Objet de la délibération
Autorisation de participation des agents avec reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) à l'acquisition de matériel adapté au nouveau système de téléphonie

Vote
A la majorité Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 11/10/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 10 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARSAC Jacques à M. BOINEAU Didier, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia à M. FREDAIGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. TARNAUD Manuel à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire expose que le remplacement du système de téléphonie crée des difficultés pour les agents appareillés. Pour résoudre ces inconvénients, le fournisseur a proposé l'acquisition par la commune de téléphones portables particuliers aptes à gérer les communications de ces agents. Ces téléphones représentent un surcoût pour la commune. Les agents concernés, avec reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ont sollicité madame la maire pour que la collectivité puisse acquérir ce matériel adapté à leur handicap (exemple téléphone compatible avec appareil auditif) qu'ils pourraient utiliser dans le cadre professionnel pour leur faciliter l'exercice de leurs missions mais également dans le cadre personnel.

Elle précise que l'acquisition de ce matériel rentre dans la prévention des risques de santé au travail.

Elle précise que les agents souhaitant utiliser ces matériels également à usage personnel, elle propose à l'assemblée :

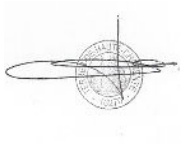
- Que la collectivité acquiert ce matériel
- Q'une participation soit demandée à l'agent à hauteur de 50% de la valeur HT du matériel avec un échéancier possible à déterminer avec l'agent
- D'autoriser l'agent à utiliser ce matériel à des fins personnelles
- Que le matériel devienne propriété de l'agent au bout d'un an pour une valeur inférieure à 500€HT, 2 ans pour une valeur supérieure à 500€HT
- Que l'agent s'engage à restituer le matériel s'il quitte la collectivité avant qu'il en devienne propriétaire ou à rembourser la collectivité de la somme qu'elle a engagé
- Qu'une convention sera signée avec l'agent

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_006-DE

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **AUTORISE** madame la maire à acquérir du matériel adapté pour des agents avec reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) avec possibilité d'usage personnel dans les conditions ci-dessus énoncées
- **AUTORISE** madame la maire à signer une convention avec les agents concernés

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_005-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Référence
D10102022_005

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
04/10/2022

Date d'affichage
04/10/2022

Objet de la délibération
Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (service technique)

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 11/10/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 10 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARSAC Jacques à M. BOINEAU Didier, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia à M. FREDAIGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. TARNAUD Manuel à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,
Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
Vu le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques, en raison du renforcement de l'activité embellissement et propreté de la commune,

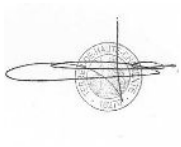
Madame la maire propose à l'assemblée,
La création d'un emploi temporaire d'adjoint technique à temps complet, soit 35/35 h, pour exercer les fonctions de chargé de l'embellissement et de la propreté de la commune à compter du 1er novembre 2022.
L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_005-DE

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (service technique)
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_006-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Référence
D10102022_006

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	27

Date de la convocation
04/10/2022

Date d'affichage
04/10/2022

Objet de la délibération
Autorisation de participation des agents avec reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) à l'acquisition de matériel adapté au nouveau système de téléphonie

Vote
A la majorité Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 11/10/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 10 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARSAC Jacques à M. BOINEAU Didier, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia à M. FREDAIGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. TARNAUD Manuel à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire expose que le remplacement du système de téléphonie crée des difficultés pour les agents appareillés. Pour résoudre ces inconvénients, le fournisseur a proposé l'acquisition par la commune de téléphones portables particuliers aptes à gérer les communications de ces agents. Ces téléphones représentent un surcoût pour la commune. Les agents concernés, avec reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ont sollicité madame la maire pour que la collectivité puisse acquérir ce matériel adapté à leur handicap (exemple téléphone compatible avec appareil auditif) qu'ils pourraient utiliser dans le cadre professionnel pour leur faciliter l'exercice de leurs missions mais également dans le cadre personnel.

Elle précise que l'acquisition de ce matériel rentre dans la prévention des risques de santé au travail.

Elle précise que les agents souhaitant utiliser ces matériels également à usage personnel, elle propose à l'assemblée :

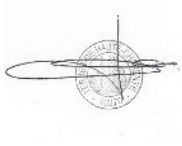
- Que la collectivité acquiert ce matériel
- Q'une participation soit demandée à l'agent à hauteur de 50% de la valeur HT du matériel avec un échéancier possible à déterminer avec l'agent
- D'autoriser l'agent à utiliser ce matériel à des fins personnelles
- Que le matériel devienne propriété de l'agent au bout d'un an pour une valeur inférieure à 500€HT, 2 ans pour une valeur supérieure à 500€HT
- Que l'agent s'engage à restituer le matériel s'il quitte la collectivité avant qu'il en devienne propriétaire ou à rembourser la collectivité de la somme qu'elle a engagé
- Qu'une convention sera signée avec l'agent

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_006-DE

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **AUTORISE** madame la maire à acquérir du matériel adapté pour des agents avec reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) avec possibilité d'usage personnel dans les conditions ci-dessus énoncées
- **AUTORISE** madame la maire à signer une convention avec les agents concernés

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_001B-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Référence
D10102022_001B

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
04/10/2022

Date d'affichage
04/10/2022

Objet de la délibération
Budget commune DM04/2022 (annule et remplace D10102022_001)

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 11/10/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 10 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARSAC Jacques à M. BOINEAU Didier, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia à M. FREDAIGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. TARNAUD Manuel à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire informe l'assemblée que :

- Les persiennes de la mairie de Mazières sont en très mauvais état. Elles ont besoins d'être changées. Pour cela, l'opération 86 – « Aménagement mairie de Mazières » doit être créée.
- Des corbeilles (poubelles) doivent être achetées pour installer à divers endroits.
- Des travaux de changement du chaîneau zinc doivent être réalisés à la cantine centrale. Pour cela, l'opération 87 – « Travaux cantine centrale » doit être créée.
- Des travaux pour les eaux pluviales doivent être réalisés au niveau de la Fontaine Giraud. Pour cela, l'opération 88 – « Travaux réseau eaux pluviales » doit être créée.
- Les travaux de réfection du mur du cimetière de La Péruse se poursuivent. Le devis initial a été revu à la hausse suite à d'une part à l'augmentation du prix des matériaux et d'autre part aux travaux de l' angle de mur non prévu au devis initial.
- Les crédits prévus à certaines opérations du budget sont insuffisants. Il convient donc de procéder aux virements de crédits ci-après :

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_001B-DE

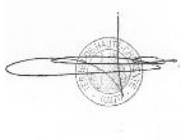
Section investissement

DIMINUTION DES CREDITS				AUGMENTATION DES CREDITS				
F°	Art.	Intitulé	Montant	F°	Art.	Op	Intitulé	Montant
020	1641	Emprunts	21 025,28	020	21311	86	Aménagement mairie de Mazières	1 214,28
				020	2188	44	Matériel services techniques	660,60
				281	21318	87	Travaux cantine centrale	3 594,00
				734	2158	88	Travaux réseau eaux pluviales	11 785,00
				025	21316	75	Cimetière de La Péruse	3 771,40
			21 025,28					**21 025,28**

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la création de l'opération 86 « Aménagement mairie de Mazières ».
- **DECIDE** la création de l'opération 87 « Travaux cantine centrale »
- **DECIDE** la création de l'opération 88 « Travaux réseau eaux pluviales »
- **APPROUVE** les virements de crédits ci-dessus.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_002-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Référence
D10102022_002

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
04/10/2022

Date d'affichage
04/10/2022

Objet de la délibération
Création d'un poste d'adjoint technique

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 11/10/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 10 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARSAC Jacques à M. BOINEAU Didier, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia à M. FREDAIGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. TARNAUD Manuel à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

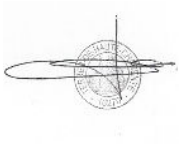
Madame la maire propose la création d'un poste d'adjoint technique affecté au service restauration à compter du 1er janvier 2023.

Création	Quotité	Date d'effet
Adjoint technique	26/35e	01/01/2023

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la création du poste conformément au tableau présenté.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_003-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Référence
D10102022_003

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Date de la convocation
04/10/2022

Date d'affichage
04/10/2022

Objet de la délibération
Renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétence (service administratif)

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 11/10/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 10 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARSAC Jacques à M. BOINEAU Didier, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia à M. FREDAIGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. TARNAUD Manuel à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à Mme PRECIGOUT Sandrine

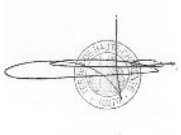
A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire propose le renouvellement d'un poste Parcours Emploi Compétence PEC pour le service administratif.
Nous avons l'accord de OHE-PROMETHEE pour le renouvellement de ce poste.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de renouveler un emploi PEC pour le service administratif, **31 heures** par semaine pour une durée de 6 mois à compter du 22 décembre 2022.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_004-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Référence
D10102022_004

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	27

Date de la convocation
04/10/2022

Date d'affichage
04/10/2022

Objet de la délibération
Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (service restauration)

Vote
A la majorité Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 11/10/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 10 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARSAC Jacques à M. BOINEAU Didier, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia à M. FREDAIGUE David, Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. TARNAUD Manuel à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,
Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
Vu le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'agent de maîtrise principal pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de la cuisine centrale, en raison de l'activité croissante en matière de restauration scolaire et portage de repas,

Madame la maire propose à l'assemblée,
La création d'un emploi temporaire d'agent de maîtrise principal à temps complet, soit 35/35h, pour exercer les fonctions de cuisinier à compter du 11 octobre 2022.
L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'agent de maîtrise.
Les candidats devront justifier d'un diplôme au minimum d'un CAP cuisine et ou d'une expérience professionnelle comme cuisinier.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 016-200083350-20221010-D10102022_004-DE

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (service restauration)

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

